

balance étant actuellement de deux à un en faveur du Canada, et l'accroissement du nombre des immigrants du Royaume-Uni qui viennent s'établir au Canada, nombre qui était de 30,150 en 1955 comparativement à 44,593 en 1954.

Que personne ne sous-estime la portée de cette proposition car, à raison de \$1,500 par immigrant, la Commission du blé aurait touché, en 1955, 45 millions de dollars du Trésor national. Je suis en faveur d'une plus forte immigration. Je voudrais que le Canada accueille plus d'immigrants du Royaume-Uni. Je ne vois pas pourquoi, cependant, le ministre de l'Agriculture limite sa proposition,—c'est apparemment le cas,—aux personnes venant au Canada du Royaume-Uni. Il aurait pu peut-être l'étendre à la France. La France n'a peut-être pas besoin de blé mais elle pourrait accepter du beurre excédentaire, du porc ou d'autres produits. Ce programme aurait peut-être pu s'étendre aussi à l'Allemagne et à l'Italie. Je voudrais savoir si le cabinet a déjà discuté la question, si le Gouvernement la prend en sérieuse considération ou s'il s'agit uniquement, encore une fois, d'une autre invention de la très fertile imagination du ministre de l'Agriculture.

**M. Pearkes:** Combien faudra-t-il de boisseaux de blé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour un bébé canadien?

**M. Argue:** C'est une excellente question. Nous aimerions savoir ce que le ministre en pense. A supposer que ce programme soit étendu à d'autres nations, je me demande si le ministre de l'Agriculture donnerait 1,000 boisseaux de blé pour n'importe quel immigrant ou si la quantité varierait suivant le pays d'origine de l'immigrant? Que paierait-on aux immigrants venant de la France, de l'Allemagne de l'Ouest ou de l'Italie? Cela nous démontre jusqu'à quel point le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement manquent d'idées quand il s'agit de régler l'important problème de la vente du blé.

On a formulé d'autres propositions que le Gouvernement ferait bien d'étudier beaucoup plus attentivement. J'ai ici une publication du syndicat du blé de la Saskatchewan, intitulée "Programme de 1956 pour le blé". Je tiens à féliciter les directeurs du syndicat du blé de la Saskatchewan et tous ceux qui ont participé à la préparation de son programme pour 1956. On y voit que les associations agricoles ont adopté une conception nouvelle et éclairée de la politique agricole. Je voudrais donner lecture de ce programme car il me paraît très important. On demande en premier lieu le maintien de la Commission du blé pour la vente des céréales. Le ministre du Commerce peut donc être assuré que, bien qu'il ait préconisé les avantages en

espèces, le syndicat du blé de la Saskatchewan a inscrit en tête de son programme de 1956 le maintien de la Commission du blé pour la vente des céréales. Je suis sûr que le syndicat du blé de la Saskatchewan approuverait l'extension à toutes les autres céréales, y compris le seigle et le lin, de la loi sur la Commission du blé.

Certains ont peut-être l'impression que la Commission du blé et notre régime actuel de vente méthodique sont à l'origine des difficultés éprouvées par les cultivateurs ces derniers mois. Ce n'est pas du tout mon avis. J'ai critiqué la ligne de conduite adoptée à l'égard du blé. Je continuerai sans doute de critiquer à l'avenir et j'ai même certaines critiques à formuler au sujet de la déclaration. Mais je ne crois pas que la difficulté qu'on éprouve à vendre le blé canadien soit attribuable, directement ou indirectement, au régime de vente de la Commission du blé ou au personnel de cet organisme. Bien au contraire, ce problème résulte de la situation internationale, de difficultés de changes et de certains autres aspects du programme commercial du Gouvernement.

Il est vrai que les cultivateurs ont pu vendre une forte quantité de lin sur le marché libre. Certains en concluent peut-être à la supériorité du marché libre pour la vente des céréales. Si l'on demande aux producteurs des provinces des Prairies, qui ont vendu tout leur lin l'automne dernier avant la forte hausse des prix, ce qu'ils pensent du marché libre, ils répondront qu'ils n'aiment pas cette méthode de vente. Ils préféreraient de beaucoup que la Commission du blé vende le lin de façon que les producteurs de lin, s'ils en avaient le droit, puissent livrer leur lin à la Commission du blé et, à chaque campagne agricole, toucher le même prix pour leur lin que les autres producteurs.

**M. Trainor:** Le prix serait moins élevé.

**M. Argue:** La Commission du blé comparait chaque année devant le comité de l'agriculture et y démontre l'efficacité de ses méthodes de vente. Je voudrais que l'honorable député de Winnipeg-Sud vienne au comité de l'agriculture nous exposer ses idées, quelles qu'elles soient; je suis sûr que les représentants de la Commission du blé pourraient le renseigner.

On devrait étendre le régime de la Commission du blé à la vente du seigle et du lin. J'irai plus loin. Je ne vois pas pourquoi la Commission du blé recourt à la bourse des céréales pour la vente de l'avoine et de l'orge.

Le deuxième point du programme porte sur le renouvellement et l'extension de